



DISPOSITIONS FINANCIERES COMITE DEPARTEMENTAL DE BILLARD 41 - BERRY - SOLOGNE

1 – OBJET :

Ce document récapitule toutes les dispositions financières prises par le Comité Directeur du CDB41-Berry-Sologne.

Elles sont issues des règles appliquées au niveau de la FFB et de la LBC et de celles décidées par les instances dirigeantes du CDB41-Berry-Sologne.

2 – REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES JOUEURS :

Les remboursements seront toujours faits à l'ordre du club.

Les compétitions prises en charge par Le CDB41-Berry-Sologne sont :

- **Finales de France Individuelles :**

Pour les finales de France individuelles, le CDB41-Berry-Sologne rembourse 80 € par joueur pour les frais après le remboursement de la LBCVL. Une feuille de remboursement devra néanmoins être établie pour justificatif comptable.

- **Finales de France Coupe des Provinces :**

Pour les finales par équipes, le CDB41-Berry-Sologne rembourse 80 € par joueur (120 € pour 2 joueurs d'un même club se déplaçant au même endroit) pour les frais après le remboursement de la Ligue selon le barème en vigueur.

- **Finales de France par Equipes**

Aucune Finale de France par équipes de clubs ne sera prise en charge par le CDB41-Berry-Sologne.

Aucun frais de déplacement ne sera remboursé pour des finales ayant lieu sur le territoire de la LBCVL.

3 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DES DIRIGEANTS :

- **COMITE DIRECTEUR**

- Les membres élus du Comité Directeur du CDB41-Berry-Sologne pourront bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacements pour toutes les missions auxquelles ils participent au nom du CDB41-Berry-Sologne
- Les demandes de remboursements devront être établies selon le barème en vigueur et envoyées au président accompagnées des justificatifs éventuels.

- **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Le CDB41-Berry-Sologne prend en charge les frais de déplacement pour les réunions en cas de saisie de la Commission de Discipline selon les barèmes en vigueur

4 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

- **RECOMPENSES**

Le CDB41-Berry-Sologne prend en charge l'achat des coupes pour le championnat, le Challenge Vernadet, la coupe Sabellico et la coupe de district.

- **AIDE AUX LICENCES – de 21 ANS**

Le CDB41-Berry-Sologne rembourse les clubs en fin de saison pour la première prise de licence de tout jeune de moins de 21 ans. A charge au club de répercuter cette disposition auprès de ses licenciés.

5 – BAREME

Repas	:	16 €
Nuitée	:	36 €
Trajet	:	0,23 € du kilomètre parcouru – distance calculée sur un site internet par le trajet le plus rapide :

- pour les dirigeants : du domicile au lieu de réunion

Tout joueur abandonnant en cours d'épreuve, sans motif justifié et reconnu valable, n'aura droit à aucune indemnité.

6 – ORGANISATION ~~DE COMPETITION INTERNATIONALE OU D'UNE~~ FINALE DE FRANCE :

Une subvention de 150 € est accordée par le CDB41-Berry-Sologne pour l'organisation d'une Finale de France Individuelle .

La demande de subvention devra parvenir au Président du CDB41-Berry-Sologne.

7 – CAS PARTICULIERS :

Les cas particuliers peuvent être examinés par le Comité Directeur du CDB41-Berry-Sologne.

Une demande devra parvenir au siège social du CDB41-Berry-Sologne à l'intention du Président.